

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration publique

- Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de licence *Administration publique* (LAP) est organisée sur une seule année correspondant à la troisième année de la licence.

Elle s'adresse à un public (principalement titulaire d'un Bac+2 comme les DUT ou les BTS ou de deux années de licence, en droit, en administration économique et sociale, en économie notamment) qui cherche à se donner les moyens de réussir des concours administratifs de catégorie A, permettant d'accéder notamment aux emplois de cadre du secteur public. Les enseignements dispensés permettent de mettre à niveau les étudiants en une seule année dans les matières fondamentales du droit, tout en les préparant en outre à certaines épreuves des concours comme l'épreuve de culture générale ou la note de synthèse.

## Avis du comité d'experts

Cette formation est aujourd'hui sur une pente déclinante dans les facultés de droit. Pour preuve d'ailleurs : l'Université Pierre Mendès France - UPMF a décidé de sa fermeture à la rentrée universitaire 2014-2015.

Pourtant, la source ne s'est pas tarie puisque l'an passé la LAP de la faculté de droit de Grenoble accueillait encore une trentaine d'étudiants (mais la moyenne tourne plutôt autour d'une vingtaine sur les années antérieures) et les taux de réussite ont varié de 64 à 75 % de la promotion, ce qui est un bon résultat au regard de l'hétérogénéité des publics accueillis. L'équipe pédagogique est en cohérence avec les objectifs et des adaptations pertinentes ont été réalisées notamment sur le programme. Le dossier ne fournit aucune information sur le pilotage ou l'évaluation par les étudiants.

Le dossier présenté n'étant toutefois pas développé sur ce point, on ne sait si l'objectif de préparer les étudiants aux concours de l'administration et de faciliter ainsi leur réussite a été atteint dans des proportions qui donneraient toute sa pertinence à cette formation. Nous ne disposons pas effectivement d'information étayée sur les concours éventuellement présentés et les taux de réussite enregistrés. Il est donc très difficile dans ces conditions de donner un avis valable. Lors de la précédente campagne d'évaluation la formation avait été notée B.

## Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La formation n'a pas vocation à donner une place quelconque à la recherche.
Place de la professionnalisation	La préparation aux concours administratifs s'insère dans un cadre qui est bien celui de l'accès à des professions ciblées, sans que la formation ne soit forcément adaptée à l'ensemble des métiers à exercer par la suite.
Place des projets et stages	Il n'était pas prévu de stage. Il était sans doute concevable et peut-être même opportun de le faire pour aider les étudiants à mieux formaliser leur projet professionnel.

Place de l'international	On note l'absence d'éléments dans le dossier sur ce point.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La mention LAP a vocation à recruter ses effectifs essentiellement à l'extérieur des facultés de droit. Des passerelles sont donc expressément aménagées (notamment avec l'IUT par convention) ou rendues possibles par la politique mise en œuvre de façon plus ou moins volontariste par la commission pédagogique lors de la sélection des candidats. Il n'y a pas d'éléments au dossier permettant de vérifier si une telle politique a été engagée.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements dispensés sont ceux qui participent du socle nécessaire pour passer un certain nombre de concours administratifs. Ils sont organisés en cours magistraux et travaux dirigés et affectés de crédits ECTS. On peut regretter l'absence de cours d'anglais. Il est possible de valider le C2i.
Evaluation des étudiants	Absence d'éléments particuliers dans le dossier.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucune information dans le dossier sur les concours présentés par les étudiants issus de cette formation, ni sur les taux de réussite enregistrés (il est juste mentionné « quelques succès »).
Suivi des diplômés	Les informations présentées ne sont pas exploitables.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le jury d'examens en tient lieu. Mais l'équipe pédagogique ne comprend que des académiques et l'on ne sait si le jury d'examens est élargi à un cercle comprenant d'autres représentants lorsqu'il se réunit.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Une formation diplômante avec des taux de réussite aux examens satisfaisants.
- Poursuite d'études possible avec un accès de plein droit aux masters de *Droit public* et de *Droit international et européen*.
- Une formation qui a rencontré son public.

### Points faibles :

- Des taux de réussite aux concours administratifs faibles (« quelques succès », précise sans plus le dossier), ce qui fait finalement douter de la pertinence de cet objectif assigné à cette formation.

### Conclusions :

Une formation qui a perdu aujourd'hui sa raison d'être et qui disparaît à l'initiative de l'établissement qui l'hébergeait. Au vu des résultats indiqués, le bilan n'est pas positif en ce qui concerne l'objectif premier, à savoir donner des chances de réussite aux étudiants qui préparent des concours administratifs. Il l'est davantage en ce qui concerne la réussite au diplôme.

# Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

**Direction des formations et de la vie étudiante**

**Monsieur Jean-Marc GEIB**

Affaire suivie par : Nathalie GENIN  
Tél. : 04 76 82 83 01  
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Formations du champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant les formations ci-dessous.

**MENTIONS**

LICENCE DEG - DROIT  
LICENCE DEG-ADMINISTRATION  
PUBLIQUE

MASTER DEG - DROIT PRIVE

MASTER DEG - DROIT PUBLIC

MASTER DEG - ETUDES  
INTERNATIONALES ET  
EUROPEENNES

**SPECIALITES**

Droit privé général et contentieux ; Droit de l'entreprise, juristes - conseils d'affaires ; Droit notarial; Droit pénal et sciences criminelles ; Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ; Administration et droit de l'action publique ; Droit de la montagne ; Droit public des affaires et collectivités territoriales

Carrières juridiques internationales et européennes; Droit international et européen; Sécurité internationale et défense

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



**Michel ROCCA**